Recommandations pratiques en élevage ovin

Conduite alimentaire

Il est préférable que l'alimentation à distribuer soit à base de : foin de luzerne, luzerne verte, orge en vert, et du concentré (Rapport de clinique : Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif; 2001).

Voici quelques exemples de ratios pour le cheptel ovin (MADRPM/DE):

1. Brebis gestante/allaitante sur parcours productifs

-soit: 3 kg de fourrage vert a faire pâturer au stade15-20 cm.
-soit 2 kg d'orge fourrage en vert +200 g d'orge grain.
-soit: 1 kg de paille + 200 g d'aliments de commerce.
-soit: 2 kg de fourrage moyen.
-soit: 0.5 kg de fourrage moyen + 0.8 kg de paille + aliments liquide a lécher.

2. Brebis vides sur parcours sans ressources

- soit : 0.5 kg d'orge grain.
- soit : 1 kg de paille + bloc à lécher +1.5 kg de luzerne broyée et mélassée.

3. Agneaux

- Pour avoir des agneaux en bonne santé et un poids élevé, à partir de la troisième semaine il faut les alimenter, progressivement, avec du fourrage vert, du foin et du concentré (MADRPM/DE).

- Les besoins des agneaux sont présentés dans le tableau ci-dessous (MADRPM/DE):

Âge	Énergie (unité fourragère) UF	Protéines digérées (g) MAD
- Agneau sevré: 1-3 mois	0.60	100
- 3 à 5 mois	0.60	105
- 5 à 7 mois	1.20	110
- > à 7 mois	1.50 à 1.60	120 à 130

- La mélasse est aussi un bon aliment pour l'engraissement des agneaux (MADRPM/DE). Voici un rationnement, basé sur la mélasse, destiné aux agneaux en croissance et à l'engraissement:

VISIT…

LANZAROTE Caliente.COM

Aliment	Quantité (%)
Mélasse	40
Paille	12
Tourteau de tournesol	15
Pulpe de betterave sucrière	30
CMV	3

Conservation des aliments

- Pour éviter que les grains de céréales moisissent il faut une bonne aération, un remuage régulier à la pelle et une conservation à l'abris de l'humidité.
- Pour la conservation des fourrages, il est recommandé d'utiliser des conservateurs acides tels que l'acide formique (LE FOMOL) dilué au 1/10ème.
- Pour la mélasse: un réservoir de 60 m^3 de capacité (MADRPM/DE).
- Les aliments concentrés: un bâtiments de stockage d'une superficie de 10 m^2 (MADRPM/DE).

Conduite de la reproduction

-> Pour la femelle

- L'âge de la puberté est de 6 mois, il est précoce pour certaines races (exp: D'man) et tardif pour d'autres;
- La durée des chaleurs est en moyenne 24 à 48 heures (il existe des variations en fonction de la race, de l'âge: les brebis adultes ont des chaleurs plus longues que les antenaises et les agnelles);
- L'âge au premier agnelage est de 10 à 12 mois;
- L'âge à la réforme: de 5 à 9 ans (Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif-Avril 2001).

-> Pour le mâle

- L'âge de la puberté est de 6 a 8 mois;
- L'âge de la mise à la reproduction est de 12 mois;
- Fréquence d'utilisation pour la saillie ou pour la production de spermatozoïdes: plusieurs fois par jour.
- L'âge à la réforme: > 5 ans (Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif - Avril 2001).

  - Préparation des animaux à la lutte:

1- Préparation des femelles

- choix des femelles susceptibles d'être mise à la reproduction: ayant un développement corporel suffisant (brebis lourdes), âgées de 6 à 12 mois;
-amélioration du niveau alimentaire des brebis : la suralimentation (le FLUSHING) débute généralement 1 mois avant la lutte et se poursuit pendant celle ci (200 à 300 g de céréales par brebis en plus de la ration (400 à 500 g en plus pour les animaux maigres);
- complémentation minérale et vitaminique à cette période est aussi une bonne

précaution (Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif-Avril 2001).

2- Préparation des mâles

- maintenir un bélier pour 30 à 50 brebis selon la saison;
- tondre les béliers;
- vérifier l'intégrité de l'appareil génital de chaque bélier (par palpation externes et examens des différentes parties de l'appareil génital);
- éliminer tous les béliers présentant des lésions de l'appareil génital: orchite, balanoposthite, épididymite etc.... . génital);
- amélioration du niveau alimentaire des béliers: suralimentation (le FLUSHING) doit commencer 2 mois avant la lutte par un apport de fourrage de bonne qualité ou par une supplémentation de 300 à 500 g de concentré. Des apports vitaminiques sont aussi recommandées;
- entretient de la forme physique du bélier: l'augmentation des surfaces consacrées aux béliers pour les obliger à marcher et donc permettre leur mise en forme afin d'éviter un fatigue excessive au moment de la lutte (Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif-Avril 2001).

- La période de la lutte : De Août à Décembre .
- La durée de la lutte : 40 jours (2 cycles oestraux) sont suffisants (Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif-Avril 2001).

N.B: Pour réussir la lutte en été, il faut retirer les béliers le jour et les présenter aux brebis pendant la nuit.

- Les chaleurs

La détection des chaleurs pendant la lutte est réalisée à l'aide de béliers vasectomisés ou de béliers munis d'un tablier leur interdisant la saillie ou par des béliers boute-en-train.

Les chaleurs sont peu évidentes chez la brebis et leur synchronisation (technique utilisée pour les inséminations artificielles) est faite par un traitement hormonal à l'aide d'éponge vaginale déposée pendant 12 à 14 jours imprégnée de progestagene de synthèse (telle que l'acétate de fluorogestone) et l'injection de PMSG au retrait des éponges. Les chaleurs apparaissent 24 a 48 h après l'injection de la PMSG (Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif-Avril 2001).

Bâtiments d'élevage

-Les normes d'ambiance et de confort sont présentés dans le tableau suivant (Gestion de la reproduction dans un élevage ovin, OUATTARA Issif-Avril 2001):

Paramètres	Adultes	Jeunes agneaux	Agneaux âgés de 3 mois
- Température	5 à 17°C	25 à 27°C	17 à 19°C
- Vitesse de l'air	30 cm/sec	30 cm/sec	30 cm/sec
-% d'hygrométrie relative	70%	70%	70%
	10 ppm	10 ppm	10 ppm

- Taux d’ammoniac			
Sol et fumier	-Rependre 0.3 a0.4 kg de paille par brebis et par jour; -Il faut surtout éviter un fumier humide (accumulation de germes fécaux et production de gaz toxique) par l’épandage de superphosphate de chaux; -Désinfection et vide sanitaire 1 fois par an.		

Signalant que, le sol peut jouer un rôle dans l’apparition de certaines maladies(PIETIN,ABCES DU PIED,DERMATITE ULCEREUSE etc....).

-Les bâtiments présentant actuellement un prix acceptable sont des bâtiments légers pouvant être assemblé par l’éleveur : tunnel plastique ou bâtiments en bois ; mais les meilleurs bâtiments sont ceux qui sont munis de :

- couverture en plastique;
- des bottes de pailles (environ 6 bottes);
- plates formes grillagée et de chauffage électrique (si possible).

Abreuvoirs	-A 80 cm du sol; -Nombre : 1 pour 30 à 40 brebis :fourrage sec 1 pour 40 a 50 brebis :ensilage 1 pour 50 agneaux : concentrés -surveiller les fuites -nettoyage quotidien
Surface	-Parc d’agnelage : plus de 1.4 m² par brebis; -Brebis vides : 1 m² par brebis; -Brebis en fin de gestation :1.2 m² par brebis; -Parc à agneaux : Avant sevrage :0.2 à 0.3 m² par agneau Après sevrage :0.5 à 0.7 m² par agneau -Brebis + son agneau :2.5 m²
Volume	-Brebis + agneau :7 à 10 m³ par brebis; -Agneau à l’engraissement :3 à 5 m³ par agneau.
Mangeoires	-Ovins adultes : 30 a 40 cm par tête; -Ovins jeunes : 20 a 25 cm par tête; -Utiliser des mangeoires peu coûteuses, faciles à nettoyer et limitant le gaspillage des grains

-Les brebis seront donc reparties dans de différents compartiments selon leur stades physiologique et les agneaux selon leur sexe.

-L'eau doit leur être distribué à volonté et doit être pure très propre.

-La bergerie doit être *bien orienté (par rapport a la pluie, le soleil, le vent) :

- o bien aérée et sèche tout le temps;
- o muni d'un bon système de drainage de l'eau et du fumier;
- o simple et de bon marché.

Hygiène

-Contre l'enterotoxemie (pour les brebis pleines au dernier mois de gestation et pour les agneaux a leur deuxième semaine d'âge.

1. Déparasitage interne avec MULTISPEC ND ou PANACUR ND.
2. Déparasitage externe a partir du mois de juillet avec DIASINOL ND.

- Pour les brebis laitières, il faut :

- o Nettoyer et sécher la mamelle avec un papier à usage unique;
- o Éliminer les 1ers jets;
- o Tremper les trayons a la fin de la traite;
- o Contrôler la machine a traire 2 fois par an.(se couper régulièrement les onglons lors de traite manuelle);
- o Lavage et nettoyage de la salle de traite et du matériel de traite après chaque opération.

Traite (Cas de la traite manuelle)

- Les brebis doivent être attachées pendant la traite pour maîtriser l'hygiène de traite et éviter d'éventuels dommages mécaniques sur les mamelles;

- Veiller aux conditions d'hygiène de la traite. La contamination bactérienne dans le lait a lieu pendant et après la traite pendant la manipulation du lait produit;

- Il faut veiller à éviter les transmissions de maladies entre brebis (mammites), entre les personnes (trayeurs, manipulateurs de lait, etc...) et les brebis;

- Installer un local de traite spécialisé (abri ou salle de traite) proche, mais séparé du parc à moutons.

-Installer une Aire d'attente: située à coté du couloir de traite, couverte avec des tôles, propre (nettoyage quotidien, désinfection 2 fois par semaine avec du Superphosphate de chaux à raison de 100 à 200 g/ m2), sol légèrement en pente, de préférence bétonné, éventuellement en terre battue compactée, protégée du vent naturellement ou avec des planches sur une hauteur de 1, 50 m et deux fois plus grande que le couloir de traite;

- Le couloir de traite doit être: couvert, fermé sur les cotés avec des planches sur une hauteur de 1,20 m et à chaque bout par 2 barrières, long et étroit (largeur de 1,50 m

pour des races de petit format - Surface/ animal 0, 7 m2 à 1 m2), équipé d'un point d'eau à proximité et bien exposé (Orientation Est-Ouest ou Sud-Est);

- Préventions:

- désinfection des trayons après la traite (chlorhexydine, iode);
- nettoyage systématique du matériel de traite (seaux, récipients) avec des détergents spécifiques;
- alternance de produits alcalins acides recommandée suivant la dureté de l'eau pour l'ensemble de la zone;
- réaliser un calendrier des actions, des éliminations d'animaux, des vaccinations et des traitements adaptés aux conditions de la zone d'exploitation des brebis pour éviter la transmission de maladies tant entre les animaux que les personnes. S'assurer des délais légaux de présence de ces résidus dans le lait.

Source : www.vulgarisation.net